



# CONDITIONS DE VENTE

## INTRODUCTION

Tout achat d'un voyage/séjour à **Guides06 Accompagnement** implique l'acceptation des conditions de vente et l'adhésion à **Guides06 Accompagnement**.

Les séjours et voyages proposés sont des forfaits touristiques cadrés par la loi sur le tourisme. Les participants bénéficient donc de tous les droits octroyés au titre de la directive UE 2015/2302.

L'association **Guides06 Accompagnement**, responsable de la bonne exécution des séjours et voyages qu'elle propose, dispose d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière permettant de protéger ses participants-adhérents.

Les conditions de vente exposées ci-après s'appliquent exclusivement aux séjours et voyages organisés par **Guides06 Accompagnement** comprenant un encadrement professionnel. Des Conditions spécifiques s'appliquent pour certaines prestations, notamment aux séjours et voyages avec transport non-terrestre. Les Conditions spécifiques de vente priment sur les conditions de vente pour les sujets qu'elles concernent.

## CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions de Vente qui suivent définissent les conditions d'achat de prestations touristiques par le voyageur auprès de **Guides06 Accompagnement** dans ses locaux, par mail ou par téléphone. Elles sont portées à la connaissance de la personne concluant le contrat (le participant) avant tout engagement de sa part pour lui-même et les autres voyageurs inscrits au contrat, et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des prestations et dans certains cas, les conditions spécifiques de paiement et d'annulation notamment, mais aussi à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes Conditions de Vente. L'information préalable prévue à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme peut être modifiée après publication et consultation par les voyageurs, notamment quant aux caractéristiques principales des services de voyage et de séjour (comme les conditions de transport, de déroulement du séjour et d'hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de personne éventuellement requis pour la réalisation du voyage ou du séjour, et aux conditions d'annulation par le participant conformément aux articles R. 211-5 et L. 211-9. Le participant en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat de voyage ou de séjour.

En validant son contrat, le participant adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Le défaut d'acceptation des conditions par le participant aura pour effet l'impossibilité de poursuivre sa réservation.

Les présentes Conditions de Vente sont à jour dès leur publication sur le site et annulent et remplacent toutes versions antérieures.



## INSCRIPTION

Les séjours et voyages proposés par **Guides06 Accompagnement** sont des forfaits touristiques. Il convient dès lors de les acheter en tant que tel, en jugeant si les prix proposés sont conformes à vos attentes. De ce fait, aucune contestation en matière de prix ultérieures ne sera admise au retour du voyage ou du séjour.

Le participant est alors soumis à leurs conditions de vente qui sont portées à sa connaissance avant la signature du contrat.

### 1. Acceptation des Conditions de Vente et commande

Les présentes conditions de vente, s'appliquent à toute commande de séjours ou voyage effectuée auprès de **Guides06 Accompagnement**, par un non professionnel ci-après dénommé le participant, l'adhérent ou le voyageur.

Par commande on entend toute demande de réservation soumise par le participant et confirmée par **Guides06 Accompagnement**. Une commande est régie par les Conditions de Vente en vigueur au jour de la demande de réservation. Selon le type de prestations vendues, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer.

Le participant reconnaît avoir la capacité de contracter aux Conditions de Vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions de Vente dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, toute demande de réservation entraîne l'entière adhésion du participant aux Conditions de Vente **de Guides06 Accompagnement**.

### 2. Les caractéristiques des voyages et séjours

Ceux-ci comprennent au moins deux services touristiques, les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non d'un nombre de journées entières. La durée totale du voyage ou du séjour s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation ;
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure de la fin de la dernière prestation comprise.

Dans le cas où le transport est inclus, le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour même si votre départ est prévu très tôt le matin ou très tard le soir. Par ailleurs, si le participant a des obligations après le voyage ou le séjour, il devra les planifier au moins 48 heures après la date de retour.

### 3. Formation du contrat – Modalité de paiement

Le contenu du site <https://www.guides06.com/>, la fiche technique du voyage ou du séjour et toute autre offre faite au voyageur concernant la destination de son choix constituent l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme qui sera communiquée directement au participant avant la conclusion du contrat de vente.



Préalablement à la conclusion du contrat de vente, l'acheteur doit attirer l'attention du organisateur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

Une inscription est considérée comme ferme et définitive dès lors que la demande d'inscription est complétée, et que le montant de l'acompte ou le prix total du voyage/séjour a été réglé.

L'inscription à l'un des séjours/voyages proposés par **Guides06 Accompagnement** implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. La demande d'inscription doit être effectuée au moyen d'un bulletin prévu à cet effet, adressé par **Guides06 Accompagnement**, qui doit être rempli et accompagné sans relance de **Guides06 Accompagnement** :

- A plus de 60 jours de la date du départ, d'un acompte de 35% du montant total du séjour/voyage ;
- A moins de 60 jours de la date du départ, de la totalité du prix.

Pour les voyages avec bateau (voir conditions spécifiques de vente), toute réservation sera accompagnée sans relance de **Guides06 Accompagnement** :

- A plus de 90 jours de la date du départ, d'un acompte de 50 % ;
- A moins de 90 jours de la date du départ, du paiement du prix total.

La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la mesure des places disponibles et sous réserve que soit atteint le nombre minimum de participants requis pour garantir le départ. Le contrat est réputé conclu lors de l'accord du participant sur les termes de la confirmation adressée par **Guides06 Accompagnement**.

Tout retard de paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation du fait du participant pour laquelle sera fait application des frais d'annulation.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- carte bancaire (sauf american express)
- chèque (payable en France)
- virement
- espèce dans la limite de 1000 € par dossier

Une facture sera transmise au participant à chaque paiement.

Le prix, affiché en euros et payable en France, est fixé sur la base d'un minimum de participants mentionné dans la fiche technique du séjour/voyage. Conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme, jusqu'à 30 jours de la date du départ, Guides06 Accompagnement peut opérer à des ajustements de prix, sans possibilité d'annulation de la part du participant si la majoration n'excède pas 8% du prix total.

Sauf indication contraire sur la fiche technique du séjour/voyage, ne sont pas compris dans le prix les frais suivants :

- Les taxes d'aéroports de sortie du pays visité ;
- Les frais de passeport ou CNI ;
- Les vaccinations ou visa ;
- Les repas et collations (sauf exceptions)

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUR France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex

V4 du 09/05/2026



- Les boissons ;
- Les pourboires ;
- Les équipements personnels.

Certains de ces frais étant à régler sur place, il est conseillé de se munir d'un moyen de paiement appropriée à la destination du séjour/voyage.

## 4. Absence d'un droit de rétractation

En vertu de l'article L.221-28-12° du Code de la Consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date donnée ou selon une périodicité déterminée.

## MODIFICATION / ANNULATION DE SEJOUR/VOYAGE

### 5. Révision du prix

Les prix de **Guides06 Accompagnement** ont été établis en fonction notamment des conditions économiques suivantes :

- Coût du transport, lié notamment au coût du carburant, et autres énergies ;
- Taxes et redevances liées aux services prévus au contrat de voyage, imposées par un tiers, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports ;
- Taux de change en rapport avec le contrat ;
- Prix de l'aérien au jour de l'achat du billet. Les prix des séjours/voyages de **Guides06 Accompagnement** étant calculés sur la base d'un vol au départ de Nice en classe économique (le prix de référence est précisé sur la fiche du voyage concerné) ;
- Nombre de participants.

Conformément aux articles L. 211-12 et R.211-8 du Code du Tourisme, **Guides06 Accompagnement** se réserve le droit de modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente quelle que soit son importance l'information sera transmise au participant de manière claire et compréhensible avec les justificatifs et le calcul, sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article R. 211-9 du Code du Tourisme, lorsque la majoration du montant du forfait est de 8 % au moins, **Guides06 Accompagnement** informera le participant de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable de la hausse, du délai raisonnable pour exprimer son acceptation ou son refus avec résolution du contrat et remboursement sans frais sous 14 jours, ainsi que des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution).



## 6. Cession

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, l'acheteur a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage ou séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le cédant doit impérativement informer l'agent de voyages organisateur (**Guides06 Accompagnement**) de la cession du contrat par courrier recommandé avec avis de réception dans les meilleurs délais et au plus tard sept (7) jours avant la date de départ du voyage ou du séjour. Il doit indiquer l'état civil (Nom – Prénom – âge) et l'adresse complète du/des cessionnaires et des participants du séjour/voyage en justifiant que ceux-ci remplissent très exactement les mêmes conditions que lui/eux pour effectuer le séjour/voyage.

La cession d'un contrat de voyage avant le départ entraînera des frais appropriés et variables suivants les cas, qui seront communiqués immédiatement au cédant.

Si le forfait cédé comporte un transport non-modifiable ou non-remboursable, des frais de cession supplémentaires, correspondant aux frais facturés par la compagnie aérienne, seront appliqués. Il est précisé que, dans certains cas, les compagnies aériennes facturent des frais complémentaires au prix du contrat de transport initial.

Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les assurances ne sont en aucun cas remboursables ni transférables.

Dans tous les cas, si les frais de cession sont supérieurs aux montants susmentionnés, il sera dû à **Guides06 Accompagnement**, le montant exact supporté par **Guides06 Accompagnement** sur présentation des justificatifs correspondants.

## 7. Modification du contrat de vente

A moins de 60 jours, une modification est considérée comme une annulation et entraîne l'application des conditions d'annulation.

Toute modification du fait de l'acheteur en cours de séjour/voyage implique le règlement de nouvelles prestations par celui-ci. L'interruption volontaire du voyage ou du séjour du fait de l'acheteur et/ou du participant ne peut donner lieu à aucun remboursement de la part de l'organisateur.

## 8. Modification du fait de Guides06 Accompagnement

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à **Guides06 Accompagnement**, au sens de l'article L.211-13 du Code du Tourisme, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le participant, **Guides06 Accompagnement** avertira le participant le plus rapidement possible et proposera au participant le choix entre la résiliation avec remboursement du contrat, sans frais et sous 14 jours, ou l'acceptation des modifications (modification du séjour/voyage ou séjour/voyage de substitution).

Si, après le départ, un élément essentiel du contrat ne peut être exécuté au sens de l'article L.211-16 du Code du Tourisme, **Guides06 Accompagnement** proposera à ses frais des prestations de remplacement de qualité équivalente, ou avec



remboursement de la différence de prix des prestations de remplacements de qualité inférieure, ou organisera le retour anticipé du participant.

## 9. Modification des prestations par Guides06 Accompagnement

**Guides06 Accompagnement** peut être contraint de changer les hébergements et/ou l'ordre des circuits et/ou les étapes des prévus sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du voyage ou du séjour. Le participant en sera avisé au préalable et il lui sera fourni un service de catégorie similaire ou supérieure à celle proposée initialement.

Les fêtes, tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans le déroulement des excursions. **Guides06 Accompagnement** ne peut en être tenue pour responsable.

De la même manière, **Guides06 Accompagnement** peut être amené à décaler d'un à deux jours le séjour/voyage en raison du changement de vol opéré par le transporteur aérien. Une telle modification est réputée être une modification mineure.

Une modification d'un ou de plusieurs éléments du contrat par **Guides06 Accompagnement** ne saurait être considérée comme une résolution du contrat.

## 10. Annulation par Guides06 Accompagnement

**Guides06 Accompagnement** a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation.

Le participant aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'il aurait dû supporter si la résiliation du contrat était intervenue de son fait, dans le cadre présentes conditions de vente.

Toutefois, **Guides06 Accompagnement** ne sera redevable d'aucune indemnisation, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, **Guides06 Accompagnement** notifie par courriel ou par courrier la résiliation du contrat au participant dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :

– vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;

– sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

– quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

2) **Guides06 Accompagnement** est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, **Guides06 Accompagnement** notifie par courriel ou par tout écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

## 11. Annulation par le participant – Conditions d'annulation

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUR France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex

V4 du 09/05/2026



**Attention** : en cas d'annulation de la part du participant, **Guides06 Accompagnement** doit être averti sans délai, par courrier ou par email.

L'exigence de nos fournisseurs, ainsi que leurs délais de règlement, nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

**Notification d'une annulation par le participant** : Toute annulation doit être notifiée par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception et devra être transmise dans les plus brefs délais à votre compagnie d'assurance ainsi qu'à **Guides06 Accompagnement** à l'adresse ci-après : [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com)

L'annulation prendra effet à compter du premier jour ouvrable qui suit le jour de réception de votre courrier d'annulation (ou de votre email) par **Guides06 Accompagnement**.

Par ailleurs la compagnie d'assurance appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez, la date du fait générateur de l'annulation de votre voyage ou séjour, pour calculer le montant du remboursement auquel vous avez droit.

Les frais consulaires, les frais de délivrance des documents d'identité, les frais de dossier, et les cotisations d'assurances ne sont jamais remboursables.

Par la suite, l'annulation entraînera l'application du barème des retenues suivant pour tout séjour/voyage (hors produit comportant un hébergement : transport en bateau):

1) Sur le montant hors transport non-terrestre :

<b>Date de l'annulation</b>	<b>Frais d'annulation</b>
<b>Plus de 60 à 31 jours avant le départ</b>	<b>35 % du prix du voyage</b>
<b>De 30 à 21 jours avant le départ</b>	<b>55 % du prix du voyage</b>
<b>De 20 à 11 jours avant le départ</b>	<b>85 % du prix du voyage</b>
<b>De 10 à 0 jours avant le départ</b>	<b>100 % du prix du voyage</b>

2) Quelle que soit la date d'annulation, il sera retenu 100% des frais de réservation de bateau ou de billet d'avion.

Ces retenues ne seront pas dues si l'annulation résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le participant a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

#### **Annulation de voyage en cas d'émission immédiate des titres de transport**

Outre les frais d'annulation mentionnés ci-dessus, chaque fois que les billets d'avion ont dû être émis à l'avance, soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarif, le montant des frais d'annulation sera au minimum de 100% du prix du billet, même si l'annulation intervient avant la date de 60 jours avant le départ



Les sommes retenues pourront être prise en charge par le biais de votre garantie annulation, si les motifs de l'annulation sont conformes au contrat.

### **Remboursement des taxes d'aéroport**

En cas d'annulation totale ou partielle d'un titre de transport lorsque le billet n'est plus valide, une part des taxes aéroportuaires obligatoires est remboursable. Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès de l'agence ou de la compagnie aérienne.

## **FORMALITES / SECURITE ET RISQUES SANITAIRES**

### **12. Formalités : administratives et sanitaires**

Elles vous seront communiquées préalablement à la conclusion du contrat. **Guides06 Accompagnement** délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer des formalités administratives et sanitaires auprès des ambassades ou consulats compétents.

Le participant est tenu de se plier aux règlements de formalités de police et de santé à tout moment du voyage ou du séjour. En aucun cas **Guides06 Accompagnement** ne pourra se substituer au participant pour prendre à charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport, visa, carnet de vaccination, ...) et pendant toute la durée du séjour/voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières du pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect de ces règlements, l'impossibilité de présenter des documents en règle le jour du départ, tout retard (même résultant d'un cas de force majeure lors d'un pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre dont nous ne sommes pas fournisseur), implique la seule responsabilité du participant, et les frais occasionnés à la charge de celui-ci.

Pour l'organisation du séjour/voyage, certains pays et/ou prestataires requièrent la transmission des données personnelles du participant (notamment copie de passeport) afin de répondre aux exigences de contrôle ou de formalités en vue de l'obtention de visa.

**Guides06 Accompagnement** attire l'attention du participant sur le fait que tout séjour/voyage en avion, même en France ou dans la zone Schengen, nécessite une pièce d'identité individuelle avec photographie comportant une date d'expiration faciale valide. Le participant doit consulter régulièrement ses courriers électroniques ou son téléphone portable afin d'être averti en cas de modification ou d'annulation de son vol. Tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone doit être signalé. En cas de non transmission de ces modifications, **Guides06 Accompagnement** ne peut être tenue pour responsable.

Le participant doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom patronymique d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage ou le séjour. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.



Il est également impératif que le participant communique les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leur(s) représentant(s) légal(aux) (Nom – Prénom – Age – Situation familiale) pour que **Guides06 Accompagnement** puisse informer le participant en conséquence des formalités requises pour effectuer le séjour/voyage. Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, le participant qui réserve s'engage à transmettre des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur. Outre leur passeport ou carte d'identité en cours de validité, les mineurs voyageant seuls, avec des adultes qui ne sont pas leurs tuteurs légaux ou avec un seul parent peuvent devoir être munis d'un document officiel supplémentaire signé par leur(s) parent(s) ou leur(s) tuteur(s) légal/légaux les autorisant à voyager. Chaque pays a le droit de déterminer si le mineur doit disposer d'une autorisation officielle des parents ou tuteurs.

## 13. Risques sanitaires

**Guides06 Accompagnement** informera le participant sur les formalités sanitaires obligatoires éventuelles à effectuer pour le pays de destination choisi.

Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires.

**Guides06 Accompagnement** ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage ou du séjour en cas de non-respect des conseils sanitaires. Le participant est invité à consulter son médecin traitant.

L'accomplissement et, sauf indication contraire, le coût de toutes les formalités, demeure à la charge du participant. **Guides06 Accompagnement** ne sera pas tenu pour responsable et ne pourra procéder à un quelconque remboursement si, en cas de non-accomplissement des formalités, le participant ne pouvait embarquer ou accéder aux prestations achetées.

## ASSURANCES VOYAGE – DROIT DE RETRACTATION

**Guides06 Accompagnement** est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de Mutuelle du Mans IARD. Cependant, **Guides06 Accompagnement** ne saurait se substituer à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés.

Il est fortement déconseillé de partir en séjour/voyage, en France ou à l'étranger, sans avoir fait un point assuranciel. Il est indispensable d'être couvert et d'avoir souscrit des contrats annulation, bagages, interruption, mais aussi assistance et multirisque (frais de secours et de Sauvetage, d'assistance et de rapatriement, médicaux, vol de bagages, etc.).

**Guides06 Accompagnement** vous propose deux formules d'assurance. Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur demande :

1. Contrat annulation – bagages – frais interruption de séjour : Europ Assistance 58224382 - 3,5%

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUT France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex

V4 du 09/05/2026



L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Pour bénéficier de la couverture interruption de séjour, le participant doit avoir demandé une assistance médicale contractée auprès du contrat d'assistance proposé par **Guides06 Accompagnement**.

2. Contrat assistance : Europ Assistance 58224381 – 1.5%

**Guides06 Accompagnement** invite le participant à vérifier qu'il ne bénéficie pas par ailleurs de ces garanties, par exemple au travers de sa carte bancaire. En revanche, ces garanties ne fonctionnent qu'à conditions que la totalité du prix du voyage/séjour soit réglée avec une carte bancaire délivrée par une banque française suisse ou belge : master gold, visa premier, platinum, infinite.

**Guides06 Accompagnement** recommande fortement la souscription à ces assurances.

Si le participant était déjà couvert par les mêmes garanties par d'autres contrats d'assurance (et qu'il le justifie), **Guides06 Accompagnement** informe le participant qu'il dispose d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

Concernant une déclaration auprès de l'assureur, il appartient au participant, avant ou au cours du séjour/voyage de contacter ce dernier afin de déclencher l'assurance et de faire valoir ses droits. Néanmoins, **Guides 06 Accompagnement** reste à la disposition du participant pour l'assister dans ses démarches.

Si le participant ne souscrit pas aux assurances proposées, **Guides06 Accompagnement** demandera au participant avant son départ une lettre de décharge de la garantie assistance/rapatriement et frais de secours/sauvetage, ainsi que les coordonnées de son assurance personnelle, afin de pouvoir les prévenir en cas d'urgence.

Dans le cas où le contrat personnel d'assistance du participant n'inclut pas les garanties suffisantes pour intervenir, **Guides06 Accompagnement** sera dans l'obligation de faire appel à son assistance, et le participant sera dans l'obligation de prendre à sa charge l'intégralité des frais.

Dans tous les cas, le participant devra emporter avec lui en séjour/voyage la copie des contrats d'assurance (ou le cas échéant les coordonnées de son assurance personnelle), car le participant est responsable de la déclaration des sinistres auprès des compagnie d'assurance. Il appartient en effet au participant, avant ou au cours de son voyage/séjour, de contacter l'assureur afin de déclencher l'assurance et de faire valoir ses droits, néanmoins **Guides06 Accompagnement** reste à sa disposition pour l'assister dans ses démarches.

Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

## RESPONSABILITE

### 14. Responsabilité

**Guides06 Accompagnement** est responsable de plein droit de la bonne exécution du contrat.

**Guides06 Accompagnement** ne pourra toutefois être tenu pour responsable lorsque le dommage est imputable au participant, à un tiers extérieur à la fourniture des services ou à des circonstances exceptionnelles et inévitables.



**Guides06 Accompagnement** ne saurait ainsi être responsable dans les cas suivants :

- Défaut de présentation ou présentation auprès des autorités et/ou des transporteurs de documents d'identité et/ou sanitaires requis pour entreprendre le séjour/voyage et/ou franchir les frontières (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...) périmés ou d'une durée de validité insuffisante ou non conformes aux formalités prescrites.
- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à **Guides06 Accompagnement**, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de **Guides06 Accompagnement**, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du participant voyageur. S'il ne peut être proposé de prestations de remplacement, valable, **Guides06 Accompagnement** assurera le retour du voyageur sans supplément de prix.
- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de circonstances exceptionnelles et inévitables et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative. **Guides06 Accompagnement** se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou les itinéraires prévus s'il est jugé que la sécurité du participant ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- Si un voyageur se voyait refuser l'enregistrement pour présentation au-delà de leurs limites d'enregistrement. **Guides06 Accompagnement** ne peut être tenu responsable et ne pourra prendre en charge quelques frais que ce soit, ni le remboursement du billet non utilisé.
- Le caractère sportif des séjours/voyages de **Guides06 Accompagnement** peut amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra pas les refuser sans motif valable. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure virgule, la différence de prix sera remboursée par **Guides06 Accompagnement** dès le retour. S'il ne peut être proposé de prestations de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motif valable, **Guides06 Accompagnement** assurera le retour du voyageur sans supplément de prix.
- Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement. **Guides06 Accompagnement** ne pourra être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du participant. Toute interruption volontaire du voyage/séjour de la part d'un participant n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.
- La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte d'autres participants au séjour/voyage s'engage à transmettre à chacun d'eux les informations fournies par **Guides06 Accompagnement** concernant le



séjour/voyage, de sorte que **Guides06 Accompagnement** ne saurait être tenu pour responsable de défaut ou omission dans la communication de ces informations.

- En cas de mise en jeu de la responsabilité de **Guides06 Accompagnement** en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211- 17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudice corporel, la responsabilité financière maximale de **Guides06 Accompagnement** sera égal à 3 fois le prix total du voyage.
- De même, en cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers et/ou du fait du voyageur, qui modifierait les prestations du séjour/voyage souscrites chez **Guides06 Accompagnement** et/ou impliquerait la modification des prestations réservées par les participants, **Guides06 Accompagnement** ne saurait être tenu de rembourser les frais induits.

## 15. Validité des clauses

Le fait que **Guides06 Accompagnement** ne se prévale pas à un moment donné d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation aux dites dispositions.

Dans le cas où l'une de ces dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

## 16. Garanties professionnelles

→ Garantie financière obligatoire : elle est apportée par GROUPAMA assurance, crédit et caution - 5 rue du Centre, 93199 Noisy le Grand

→ Assurance de Responsabilité Civile et Professionnelle : elle est souscrite à titre principal auprès de la compagnie Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex.

## 17. Loi applicable

Le organisateur est association française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français. L'application du droit français ne saurait toutefois priver le participant des dispositions impératives protectrices du pays dans lequel le participant est domicilié.

La combinaison de services de séjour/voyage qui est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Le participant bénéficiera donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, **Guides06 Accompagnement** dispose d'une protection afin de rembourser les paiements du participant et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur ses droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302, le participant peut consulter la page des droits essentiels au titres de la directive (UE).



## DROITS DU VOYAGEUR

### 18. Réclamations

En vertu de l'article L. 211-17 du code du tourisme, les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

#### En cours de séjour/voyage :

Le participant est tenu d'informer **Guides06 Accompagnement** de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du séjour/voyage en le contactant immédiatement :

– soit par téléphone dont les coordonnées figurent sur le contrat de vente ou les contacts figurant sur le carnet de voyage.

– soit par email à [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com)

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

Le participant doit conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographies etc.).

#### Au retour du séjour/voyage :

Le participant pourra adresser toute éventuelle réclamation par écrit, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, et de préférence moins d'un mois suivant la date du retour du séjour/voyage, à :

Guides06 Accompagnement  
248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin Vésubie  
[contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com)

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Le organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés par les voyageurs et ne pourra se charger ni de leur recherche ni de leur retour.

### 19. Recours à la médiation

Si le participant estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation mise en place selon les modalités accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages :

M.T.V – BP 80303 – 75 823 Paris Cedex 17

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUR France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex



[www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

La demande formulée par le participant auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne.

A défaut d'accord amiable,, si un désaccord persiste, le participant a aussi la possibilité de saisir gratuitement, le médiateur en application de l'article L615-1 du Code de la Consommation :

Société de Médiation Professionnelle  
24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux  
[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)

En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

**Litiges :** tout litige pouvant résulter des présentes conditions sera du ressort du Tribunal de Commerce.

**Preuves :** Il est expressément convenu que les données conservées par **Guides06 Accompagnement** et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique durable conservées par **Guides06 Accompagnement** constituent des preuves recevables lors de toutes les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait établi, reçu ou conservé.

## 20. Protection des données personnelles

Les informations que le participant communique sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Guides06 Accompagnement**. Le participant bénéficie du droit d'accès et de modification des informations le concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime au traitement de ses données personnelles.

**Guides06 Accompagnement** informe le participant qu'afin de permettre l'exécution de son séjour/voyage, ses données pourront être transmises aux fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne, etc.), qui peuvent être situés hors de l'Union Européenne.

**Guides06 Accompagnement** s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel concernant le participant à des tiers non-partenaires. Vos données sont conservées le temps de la relation contractuelle et pour la durée nécessaire afin de répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Le participant peut, par ailleurs, à tout moment s'opposer à la réception des e-mails commerciaux de **Guides06 Accompagnement** en nous écrivant à l'adresse [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) .

**Guides06 Accompagnement** rappelle que le participant à le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Pour exercer ses droits, le participant doit adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUR France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex

V4 du 09/05/2026



Guides06 Accompagnement  
248 route de Salèse  
06450 Saint-Martin-Vésubie

Conformément à l'article L 223-2 du code de la consommation, le participant a la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

## CONDITIONS SPECIFIQUES

### 21. Conditions spécifiques pour les séjour/voyages avec un encadrement professionnel

Le personnel d'encadrement choisi par **Guides06 Accompagnement** (guide de haute montagne, accompagnateur en montagne, moniteur de ski, d'escalade, de canyoning, de parapente, etc.) pour accompagner tout groupe de voyageurs est seul juge durant le séjour/voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du séjour/voyage, voire pour faire face à des circonstances imprévues.

Il est également habilité à suspendre et/ou interrompre le séjour/voyage d'un ou plusieurs participants pour des raisons de sécurité. Une alternative au séjour/voyage sera proposée au voyageur concerné. L'interruption du séjour/voyage à l'initiative de tout participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Si le guide de haute montagne (ou accompagnateur en montagne, moniteur de ski, d'escalade, de canyoning, de parapente, etc.) qui était prévu pour l'encadrement d'un séjour/voyage est empêché par un cas de force majeure, il sera alors remplacé par une personne de compétence équivalente, sans que cela ne puisse entraîner aucune indemnisation aux participants. Si le cas échéant, le participant décide de renoncer au séjour/voyage pour cette raison, il lui sera facturé les frais d'annulation mentionnés dans les présentes conditions.

**Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin Vésubie**  
06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
N° SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z

**Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUT France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris**

**Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr)**

**Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex.**

*Mise à jour le 09 Mai 2026*

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUT France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex